

Objet : Réalisation d'une ligne de trésorerie de 40 000 000 € auprès de la Banque Populaire Grand Ouest pour la période 2023/2024

Décision

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,
Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,
Vu l'arrêté n°2022_46ARR du 28 décembre 2022 portant délégations de fonction et de signature aux élus,
Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'une ligne de trésorerie afin d'assurer le financement des besoins de court terme de la Ville de Nantes,

Décide

Article 1^{er} - De contracter auprès de la Banque Populaire Grand Ouest une ligne de trésorerie selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 40 000 000 € (quarante millions d'euros)
- Durée : 12 mois
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Taux d'intérêt : Euribor 1 mois + 0,19 %
En cas d'index négatif, l'Euribor 1 mois sera flooré à 0 % et le taux payé sera ainsi égal à la marge, soit 0,19 %.
- Base de calcul des intérêts : exact/360
- Commission de non utilisation : néant
- Commission d'engagement : 0,04 % du montant
- Frais de dossier : 2 000 €
- Montant minimum des tirages : 50 000 €

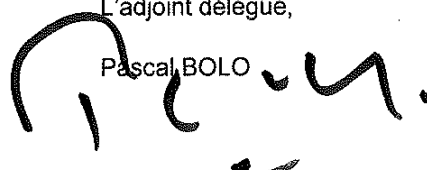
Article 2 - M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le **13 MARS 2023**

Pour Madame La Maire,

L'adjoint délégué,

Pascal BOLO



Transmis en Préfecture et mis en ligne le **13 MARS 2023**